



STATISTIQUES

DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES EN WALLONIE - RAPPORT 2018





STATISTIQUES

DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES EN WALLONIE - RAPPORT 2018



INTRODUCTION

Cette brochure a pour but de synthétiser les principaux indicateurs liés au secteur de l'eau en Wallonie, tant par des indicateurs de moyens que par des indicateurs de résultats. L'objectif est de rendre la gestion et l'évolution du secteur de l'eau aussi transparentes que possible, malgré sa relative technicité, ainsi que de rendre compte des évolutions observées au sein des différentes thématiques que couvre ce secteur depuis plusieurs années.

Depuis le début des années 2000, le secteur de l'eau a évolué fortement du fait de l'impulsion des Directives européennes et de leur transposition en droit wallon : coût-vérité de l'eau, collecte et épuration des eaux usées, normes strictes en matière de potabilité de l'eau...

A ces Directives imposant des investissements importants tant en qualité de l'eau potable qu'en épuration des eaux usées, vient s'ajouter la tendance à la baisse des consommations portée par l'évolution technologique des appareils ménagers.

Ces deux phénomènes combinés poussent le prix de l'eau à la hausse malgré la maîtrise des coûts d'exploitation de la part des opérateurs du secteur.

Cette tendance est renforcée par d'autres constats indépendants de la politique de l'eau comme la continuation de la dispersion des activités sur le territoire, l'instauration de taxes sur les prélèvements d'eau ou l'absence de contribution des ressources alternatives en eau à la couverture des coûts d'assainissement.

Ces augmentations tarifaires ont pour conséquence une difficulté pour certains ménages de s'acquitter de leur facture d'eau et des coûts de recouvrement des créances par les distributeurs.

Au niveau environnemental, la situation quantitative de la ressource est toujours excellente puisque la Wallonie affiche un « Water Exploitation Index + » d'environ 5%, indiquant que les prélèvements d'eau ne représentent que 5% de la ressource annuelle renouvelable. Cependant, l'augmentation attendue de la fréquence des sécheresses et des épisodes caniculaires apparaît aujourd'hui comme un enjeu en devenir pour l'alimentation en eau potable.

Au niveau qualitatif par contre, les masses d'eau souterraines, principale ressource en eau de Wallonie, continuent à montrer des signes de pollution diffuse en nitrates et/ou en pesticides. Ces pressions sur le milieu rendent nécessaires des investissements supplémentaires en traitement de potabilisation et poussent à nouveau le prix de l'eau distribuée à la hausse.

—

TABLE DES MATIÈRES

—

Introduction	2
La Wallonie de l'eau, c'est ...	3
Structuration du secteur de la production-distribution	4
Structuration du secteur de l'assainissement des eaux usées	5
Prélèvements et utilisations de l'eau	7
Qualité de l'eau potable	8
Protection des captages	9
Consommation d'eau	10
Etat du réseau d'eau potable	11
Investissements	12
Equipements en stations d'épuration et gestion des boues d'épuration	13
Coût de l'eau potable	15
Frais d'exploitation liés à l'assainissement	17
Prix de l'eau	19
Accessibilité financière de la facture d'eau pour les ménages	20
ATLAS	22
Au sujet d'AQUAWAL	31
Secteur de la production-distribution d'eau	32
Secteur de l'assainissement des eaux usées	33

—

LA WALLONIE DE L'EAU, C'EST ...

—



159 millions de m³ d'eau de distribution consommés.
282 millions d'euros investis annuellement ces dernières années (2013-2017).
30.866 contrôles de potabilité de l'eau par an.
40.100 km de canalisations d'eau potable.
18.000 km de raccordement.
19.980 km d'égouts et de collecteurs.
431 stations d'épuration collectives.

—

2017 EN BREF

—



+0,4% La consommation d'eau par compteur est en augmentation par rapport à 2016.
>99% Le taux de conformité de la qualité de l'eau aux normes.
+3,1% La facture moyenne par usager a augmenté de 3,1% en termes réels.
10.000 Ménages ont été aidés financièrement par le fonds social de l'eau.
50.500 Tonnes de boues issues de l'assainissement des eaux usées sont produites et valorisées.



LES STATISTIQUES DE L'EAU

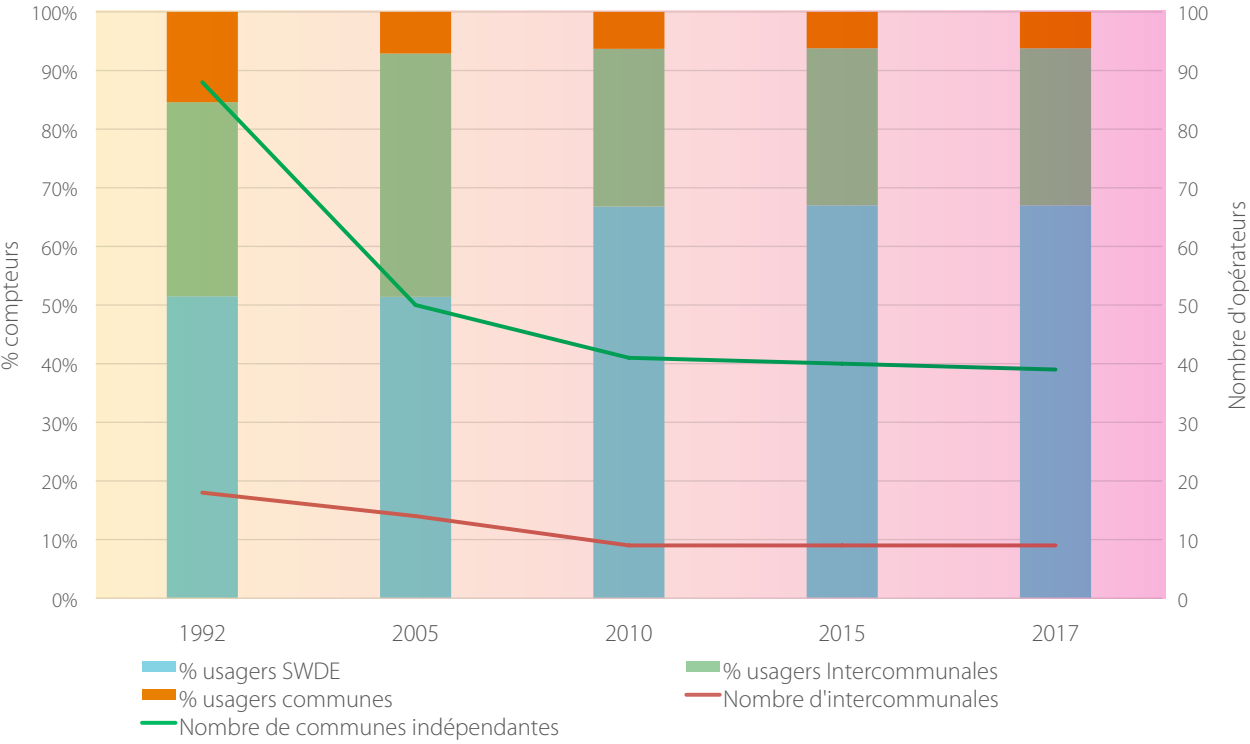
STRUCTURATION DU SECTEUR DE LA PRODUCTION-DISTRIBUTION

La Wallonie a confirmé sa volonté d'une gestion publique du cycle de l'eau. Les services de production et de distribution d'eau sont exercés par des organismes publics. Cette structure publique est organisée selon trois modes différents.

- La Société Publique Régionale, à savoir un organisme institué par la Région et lié au Gouvernement wallon par un contrat de gestion. La seule société s'inscrivant dans ce cadre est « La société wallonne des eaux » (SWDE). Il s'agit du plus important opérateur et il dessert deux tiers de la population.
- Les intercommunales sont des sociétés publiques créées par le regroupement de communes et destinées à la fourniture d'un service particulier. Ces intercommunales sont actuellement au nombre de 9 et desservent un quart de la population (AIEC, AIEM, CIESAC, CILE, IDEA, IDEN, in BW, IEG et INASEP).
- Les services communaux et les régies communales des eaux sont des services assurés directement par les communes : 39 communes gèrent les services d'eau en direct.

Tous les distributeurs d'eau sont également producteurs à l'exception d'un service communal.

Le secteur s'est fortement restructuré dès les années 1990. Le nombre d'opérateurs d'eau potable est ainsi passé de 107 en 1992 à 49 aujourd'hui.



Graphique 1 : Évolution du secteur de la production-distribution d'eau en Wallonie

—

STRUCTURATION DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

—

L'assainissement des eaux usées est financé et coordonné par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) qui délègue à sept Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) la mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures. Tous les Organismes d'Assainissement Agréés sont des intercommunales.

La SPGE dispose de relations contractuelles que ce soit avec les Organismes d'Assainissement Agréés, avec les communes pour ce qui concerne l'égouttage prioritaire ou avec le Gouvernement wallon qui fixe les objectifs de la SPGE au sein d'un contrat de gestion qui est revu tous les 5 ans.

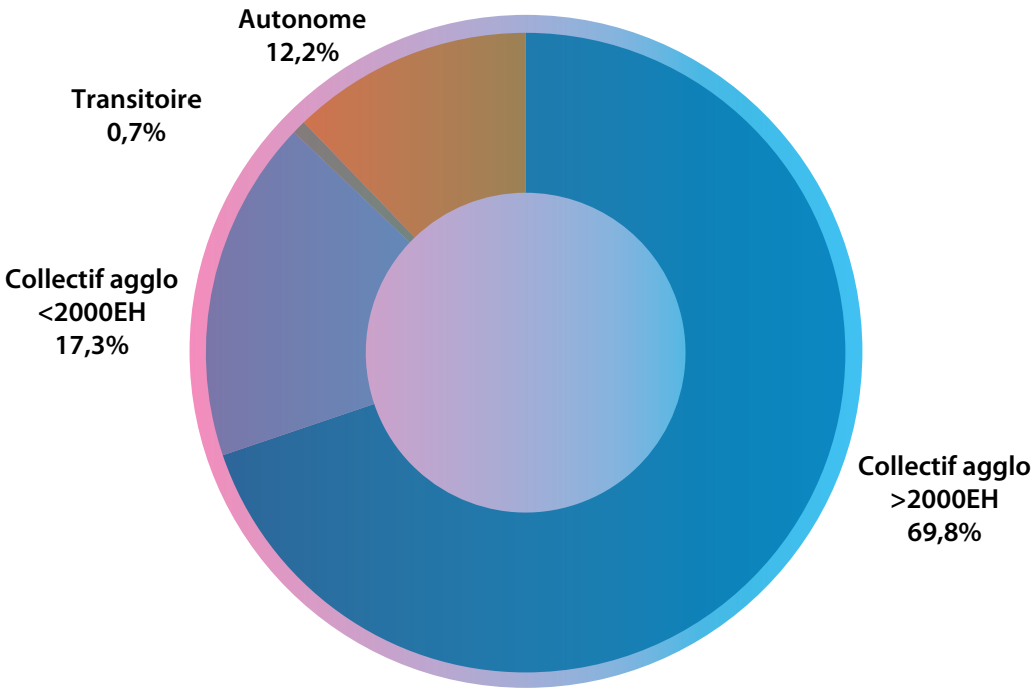
Au niveau de l'égouttage, les investissements sont mis en œuvre par la SPGE tandis que l'entretien des égouts ainsi que les raccordements particuliers sont de la responsabilité des communes.

Tout comme le secteur de la production-distribution, l'assainissement des eaux usées fait l'objet d'une gestion publique.

La planification générale de l'assainissement des eaux usées est traduite dans les PASH (Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) ; elle repose plus particulièrement sur les programmes d'investissement de la SPGE approuvés par le Gouvernement wallon.

Les PASH définissent trois régimes d'assainissement :

- 1 Le régime d'assainissement collectif : caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts/collecteurs débouchant vers une station d'épuration publique existante ou en projet ;
- 2 Le régime d'assainissement autonome : caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées ;
- 3 Le régime d'assainissement transitoire : caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter prochainement vers un des deux régimes précédents.



Graphique 2 : % population dans chaque régime d'assainissement

PRÉLÈVEMENTS ET UTILISATIONS DE L'EAU

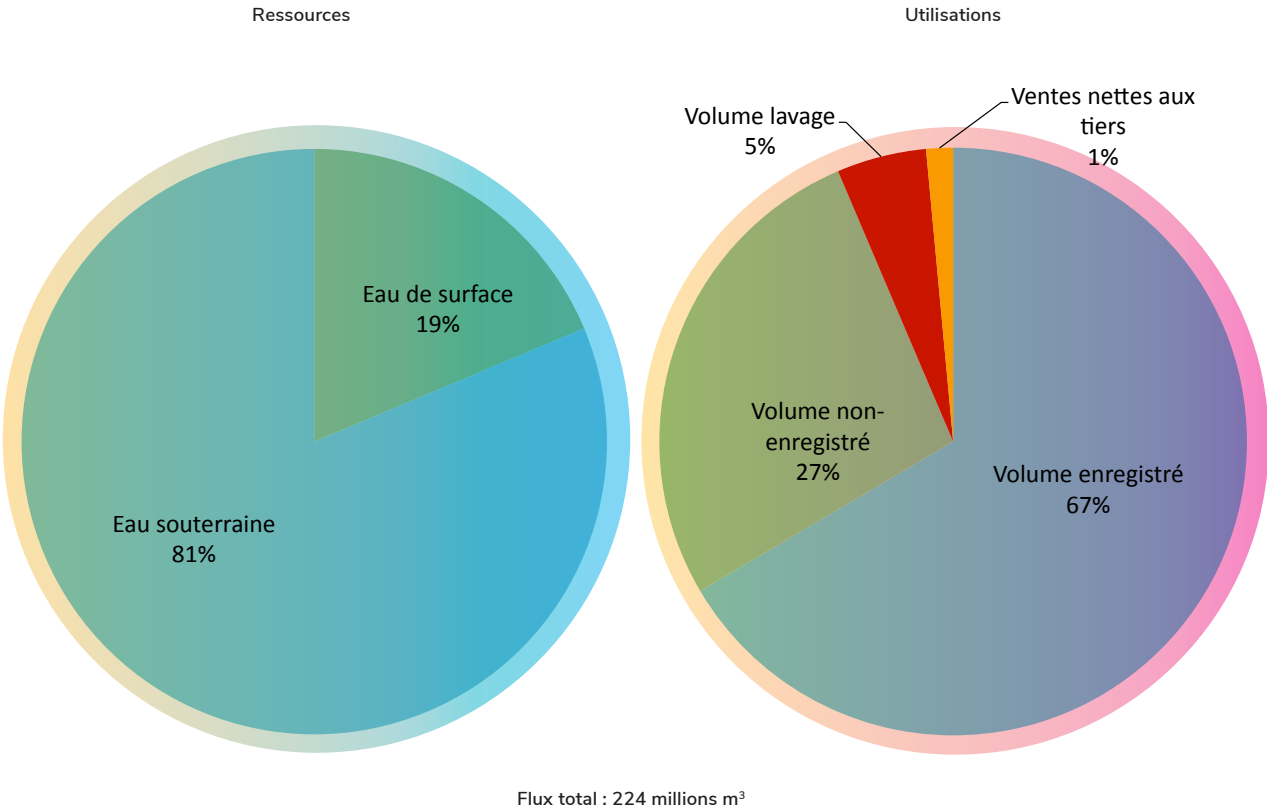
En 2017, les opérateurs associés à AQUAWAL (à l'exception de VIVAQUA, qui approvisionne essentiellement la Région de Bruxelles-Capitale et une partie de la Flandre) ont prélevé 224 millions de m³ dans les ressources en eau dont 81% dans les eaux souterraines.

- Ce volume est utilisé comme suit :
- 67% de ces volumes sont enregistrés pour la consommation d'eau des abonnés ;
 - 27% correspondent au volume non-enregistré. Dans ce volume, on retrouve l'ensemble des flux d'eau qui n'ont pas été consommés par les abonnés du service. Cela représente à la fois les volumes utilisés par les services incendies et la protection civile, le sous-enregistrement des compteurs âgés ou défectueux, les vols d'eau et les fuites sur réseau ;
 - 5% servent au lavage des installations de production d'eau potable ;
 - 1% représente la différence entre les achats et les ventes entre opérateurs.

Cette répartition est stable depuis au moins 10 ans à quelques légères variations près.

Il est important de noter que ce bilan représente celui des opérateurs wallons et ne prend pas en compte les flux générés entre la Wallonie et les Régions bruxelloise et flamande liés aux opérateurs originaires de ces deux Régions (VIVAQUA et Farys). Un tel bilan est présenté dans le Tableau de bord de l'Environnement wallon¹ et démontre le statut wallon de réservoir d'eau de la Belgique ; les exportations vers Bruxelles et la Flandre représentant environ 40% du total des prélèvements effectués en Wallonie pour la distribution publique.

1 <http://etat.environnement.wallonie.be/>



Graphique 3 : Bilan des volumes d'eau - Associés d'Aquawal

—

QUALITÉ DE L’EAU POTABLE

—

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé. Pour que l'eau du robinet soit déclarée potable, elle doit répondre à plus de 50 paramètres dont les normes sont édictées par l'Union européenne sur base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

En 2017, 30.866 contrôles de la qualité de l'eau ont été réalisés au niveau du robinet de la cuisine ou sur le réseau en Wallonie, ce qui représente environ 80 analyses quotidiennes, soit beaucoup plus que le minimum requis par les législations européenne et wallonne.

Paramètre	Au robinet	Sur le réseau	Total
Contrôles bactériologiques	4.635	7.905	12.540
Contrôles de routine	10.625	3.560	14.185
Contrôles complets	942	1.135	2.077
Autres	1.235	829	2.064
Total	17.437	13.418	30.866

Tableau 1: Nombre de contrôles de l'eau du robinet (sources : SPW)

La qualité de l'eau distribuée par réseau fait l'objet d'un rapport complet disponible sur le Portail environnement du Service Public de Wallonie². Le tableau suivant reprend, pour quelques paramètres, les données issues de ce rapport.

² Environnement.wallonie.be

La carte 3 reprend le taux de conformité par zone de distribution pour les paramètres Escherichia coli et entérocoques sur la période 2014-2016. On peut constater que les non-conformités sont le fait de quelques zones de distribution isolées et relativement peu peuplées.

L'eau de distribution publique peut donc être consommée sans aucune crainte par la population.

Paramètre	Taux de conformité 2017
Escherichia coli	99,1%
Aluminium	99,6%
Nitrates	99,9%
Pesticides (totaux)	100,0%
Plomb	96,2%

Tableau 2 : Taux de conformité pour quelques paramètres

—

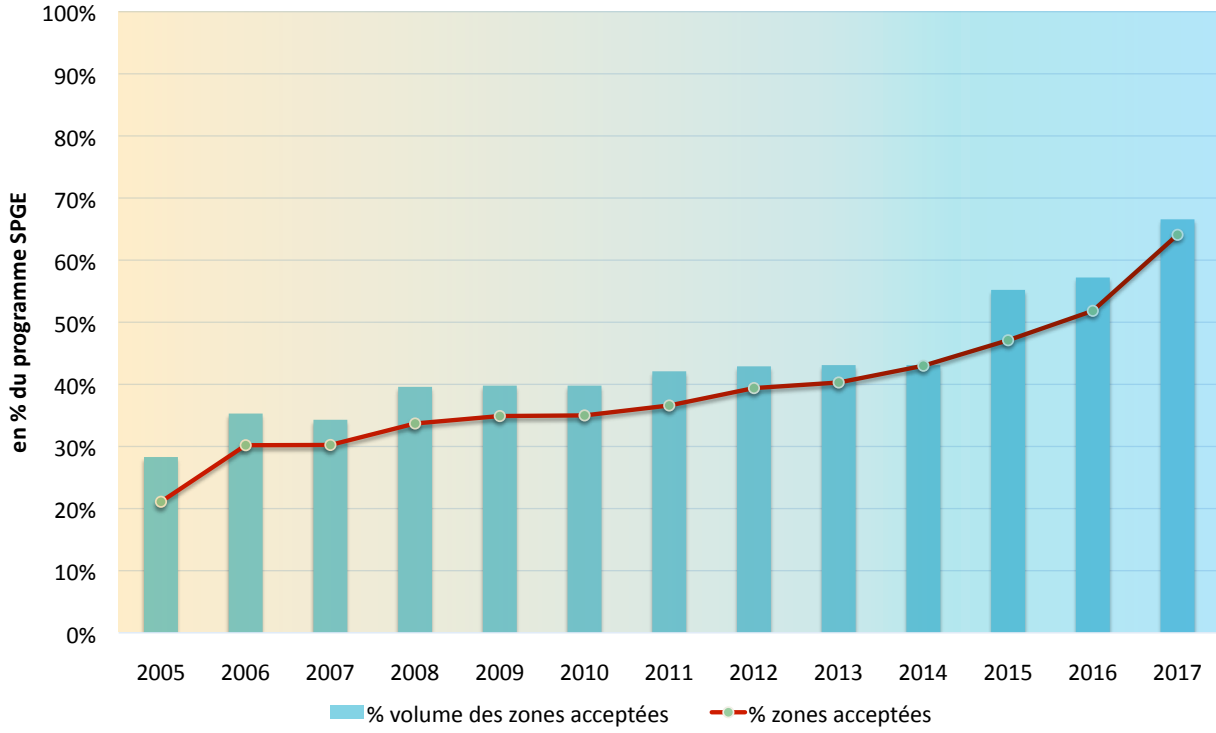
PROTECTION DES CAPTAGES

—

La protection des prises d'eau potabilisable est une responsabilité conjointe de la SPGE et des producteurs d'eau potable. Par la signature d'un contrat, les producteurs d'eau confient la protection des captages à la SPGE en échange d'une contribution financière proportionnelle aux volumes prélevés.

Différentes étapes sont nécessaires : délimitation de la zone, acceptation par la SPGE des résultats de l'étude et signature d'un arrêté par le Ministre après une enquête publique.

Si la protection des captages a stagné entre 2006 et 2013, elle s'est nettement intensifiée depuis 2014. Fin 2017, la part du volume d'eau faisant l'objet d'une zone de prévention acceptée est de 66,6%.



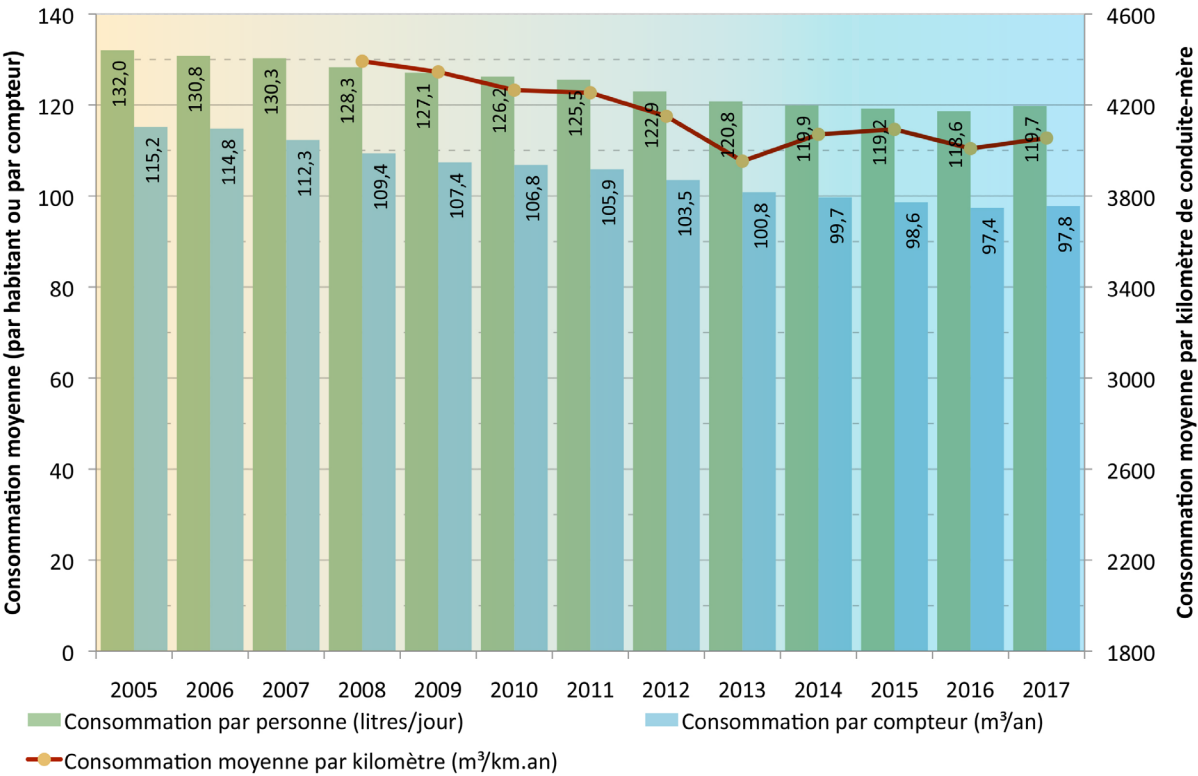
Graphique 4 : Évolution de la protection des captages

CONSOMMATION D'EAU

Depuis plus de 10 ans, la consommation d'eau de distribution diminue en Wallonie. Cette tendance a connu une exception en 2017. Pour la première année depuis au moins 2005, la consommation d'eau par habitant a augmenté. Si l'évolution est faible, c'est cependant suffisamment remarquable pour être souligné.

Si on peut penser a priori que cette augmentation soit liée à la sécheresse qu'a connu notre territoire au printemps et à l'été 2017, cette hypothèse est mise à mal par le constat que l'augmentation de la consommation se situe pour en grande partie au niveau des acteurs non-domestiques. Ainsi, l'augmentation de consommation s'élève au total à 1,8 million de m³ entre 2016 et 2017, dont 1,2 au moins est imputable aux entreprises.

De plus, la consommation n'est pas uniforme sur le territoire. Les régions du Hainaut occidental et du Sud namurois enregistrent le plus faible niveau de demande de la Région. Au contraire, le Brabant wallon et l'Est de la Province de Liège ont un niveau d'usage de l'eau plus important (voir carte 4).



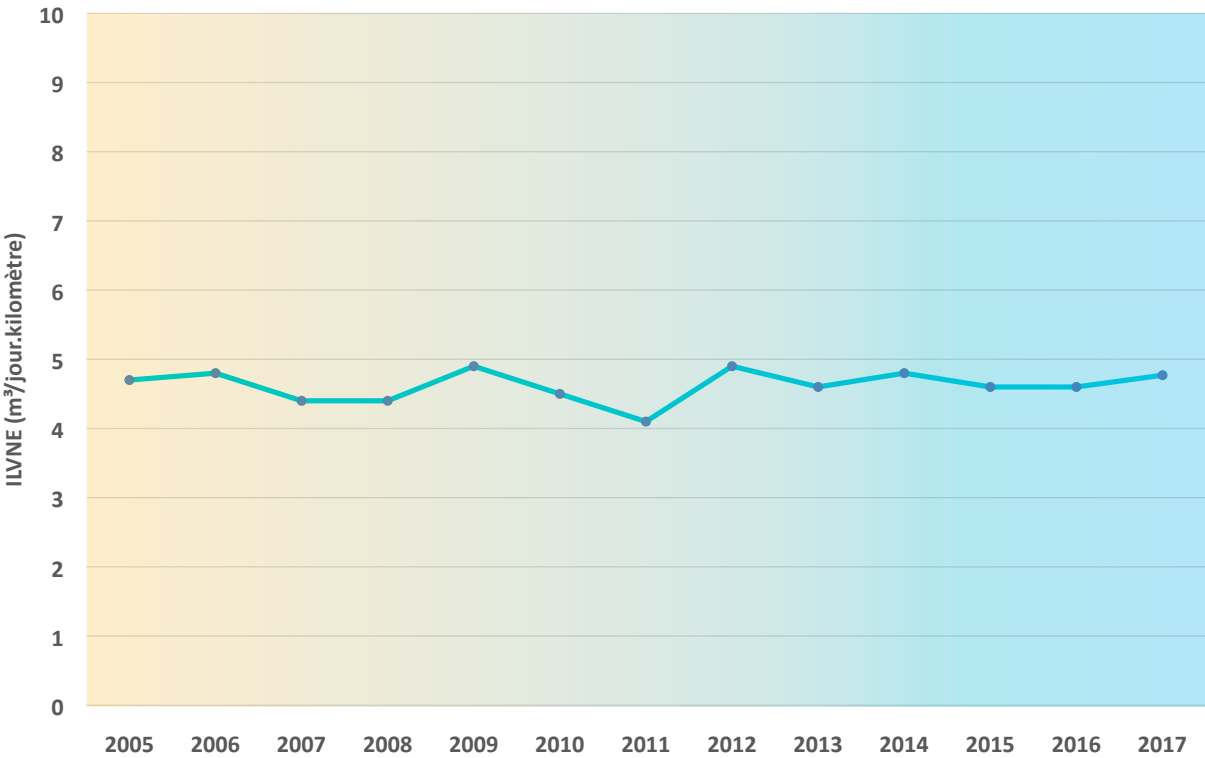
Graphique 5 : Évolution des indicateurs de consommation d'eau en Wallonie

ÉTAT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Afin de décrire l'état du réseau d'eau potable, différents indicateurs existent. L'indicateur ici utilisé est l'indice linéaire de perte. Il rapporte le volume non-enregistré (non-facturé) à la longueur des conduites-mères, adduction et distribution hors raccordement. De cette sorte, il fournit une indication du volume perdu sur un kilomètre de conduite en une journée. Contrairement au rendement du réseau, cet indicateur a l'avantage d'être plus indépendant du niveau de consommation d'eau. Il a cependant l'inconvénient de dépendre fortement de la densité de raccordement par kilomètre de conduite-mère, ce qui rend les comparaisons entre distributeurs difficiles. La densité du réseau évoluant par contre peu globalement d'une année à l'autre au niveau de l'ensemble de la Wallonie, il est pertinent pour retranscrire l'évolution de l'état du réseau wallon. Plus cet indicateur est faible, meilleur est l'état du réseau.

On peut constater que, depuis 2005, l'état du réseau est stable. L'indicateur oscille en effet entre 4 et 5 m³ par kilomètre et par jour. Cette stabilité est atteinte grâce aux investissements en matière de renouvellement des conduites (cf. chapitre Investissements) permettant de compenser la détérioration liée au vieillissement de l'infrastructure.

Il est important de noter que les coûts liés au renouvellement des conduites sont supérieurs aux bénéfices liés à la diminution des pertes en réseau.



Graphique 6 : Évolution de l'indice de volume non-enregistré

—

INVESTISSEMENTS

—

Le secteur de l’eau est dit « capital intensive » en ce qu’il nécessite une infrastructure importante pour pouvoir rendre le service attendu à la collectivité.

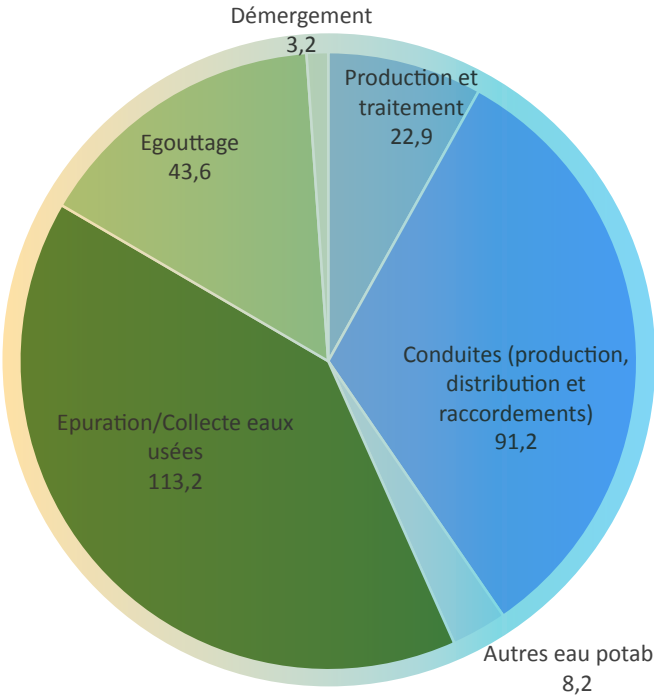
Ce capital immobilisé doit être régulièrement renouvelé afin de permettre la continuation du service. Les investissements dans l’infrastructure sont donc importants que ce soit au niveau des canalisations d’eau potable ou au niveau des stations d’épuration, égouts et collecteurs.

Ainsi, sur la période 2013-2017, 122 millions d’euros ont été investis annuellement pour l’eau potable, dont l’essentiel est destiné à renouveler le réseau d’eau d’adduction et de distribution, ainsi qu’à des investissements en matière de production d’eau.

En matière d’eaux usées, l’épuration et la collecte représentent la plus grande partie des investissements de par la nécessité de poursuivre l’équipement en stations d’épuration, en collecteurs et en égouts des agglomérations wallonnes ainsi que d’assurer le démergement. Sur la période 2013-2017, les montants investis annuellement s’élevaient à 160 millions d’euros.

En moyenne, le secteur wallon de l’eau investit donc 80€ par habitant et par an.

Ces investissements sont, pour la plus grosse partie financés grâce à des emprunts, de sorte que la répercussion sur la facture d’eau est lissée dans le temps via une augmentation progressive du prix de l’eau. Enfin, ces montants sont essentiellement investis dans l’économie wallonne et créent de nombreux emplois, particulièrement dans le secteur de la construction.



Montant moyen engagé annuellement sur la période 2013-2017 : 282 millions d'euros

Graphique 7 : Répartition des investissements annuels moyens sur la période 2013-2017

ÉQUIPEMENTS EN STATIONS D'ÉPURATION
ET GESTION DES BOUES D'ÉPURATION

La Directive sur les eaux urbaines résiduaires (Directive 91/271/CEE) impose que pour 1998, les eaux usées de toutes les agglomérations de plus de 10.000 EH soient collectées et épurées avant d’être rejetées dans des zones sensibles. La même obligation vaut pour les agglomérations de 2.000 à 10.000 EH au plus tard pour 2005. Afin de répondre aux prescrits de cette Directive, la Wallonie a investi massivement depuis les années 2000 et poursuivra ces investissements dans l’assainissement des eaux usées.

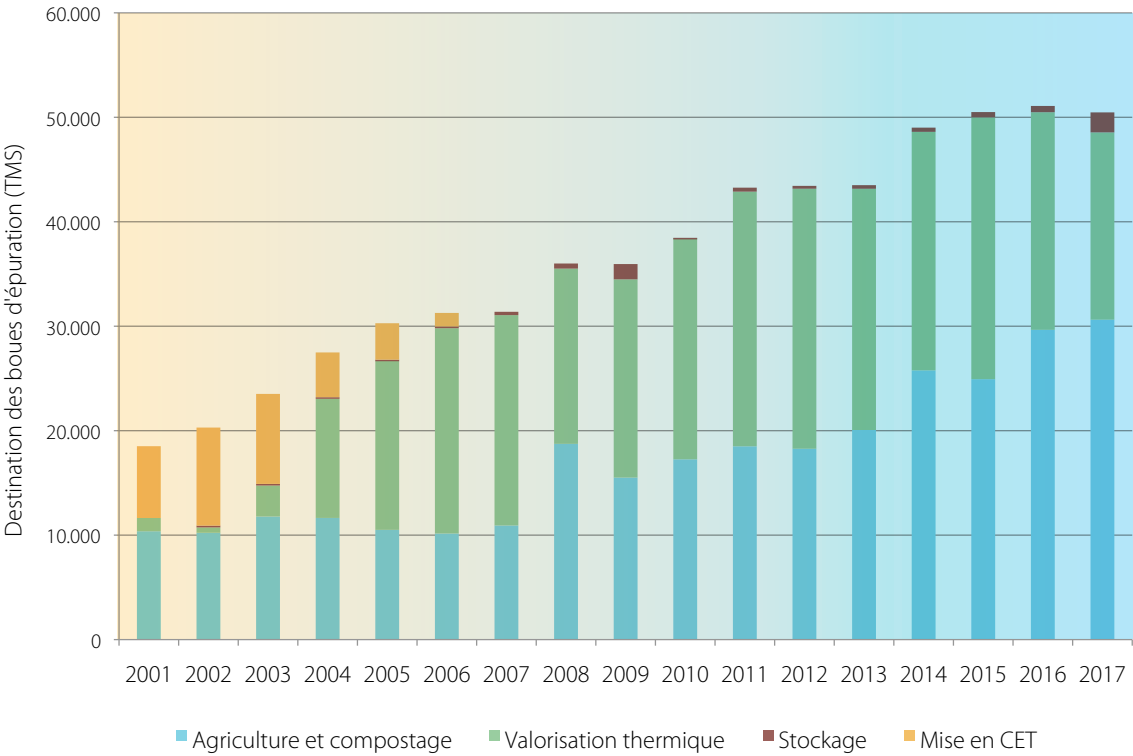
Le patrimoine technique nécessaire à l’atteinte de ces résultats est important. Ainsi, fin 2017, la Wallonie compte 431 stations d’épuration collectives et 19.980 kilomètres d’égouts et de collecteurs.

L’épuration des eaux usées produit des boues qui peuvent être, soit valorisées en agriculture, soit en tant que combustible. Le graphique 8 montre l’évolution de la quantité de boues produites ainsi que leur destination.

La production de boues a augmenté parallèlement à l’extension du parc de stations d’épuration et de la quantité d’eaux usées traitées. L’intégralité des boues produites est valorisée en Wallonie. En 2017, la quantité totale a atteint 50.500 tonnes de matières sèches (TMS). L’ensemble de celles-ci a été valorisé à concurrence de 60% en agriculture et de 40% en valorisation thermique.

Capacité nominale	Nombre de STEPS	Capacité totale (EH)
< 2.000 EH	227	168.700
2.000 – 10.000 EH	134	630.639
10.000 – 50.000 EH	55	1.141.091
50.000 – 100.000 EH	7	529.937
> 100.000 EH	8	1.614.850
Total	431	4.085.217

Tableau 3 : Répartition des stations d’épuration par capacité



Graphique 8 : Évolution de la valorisation des boues d'épuration

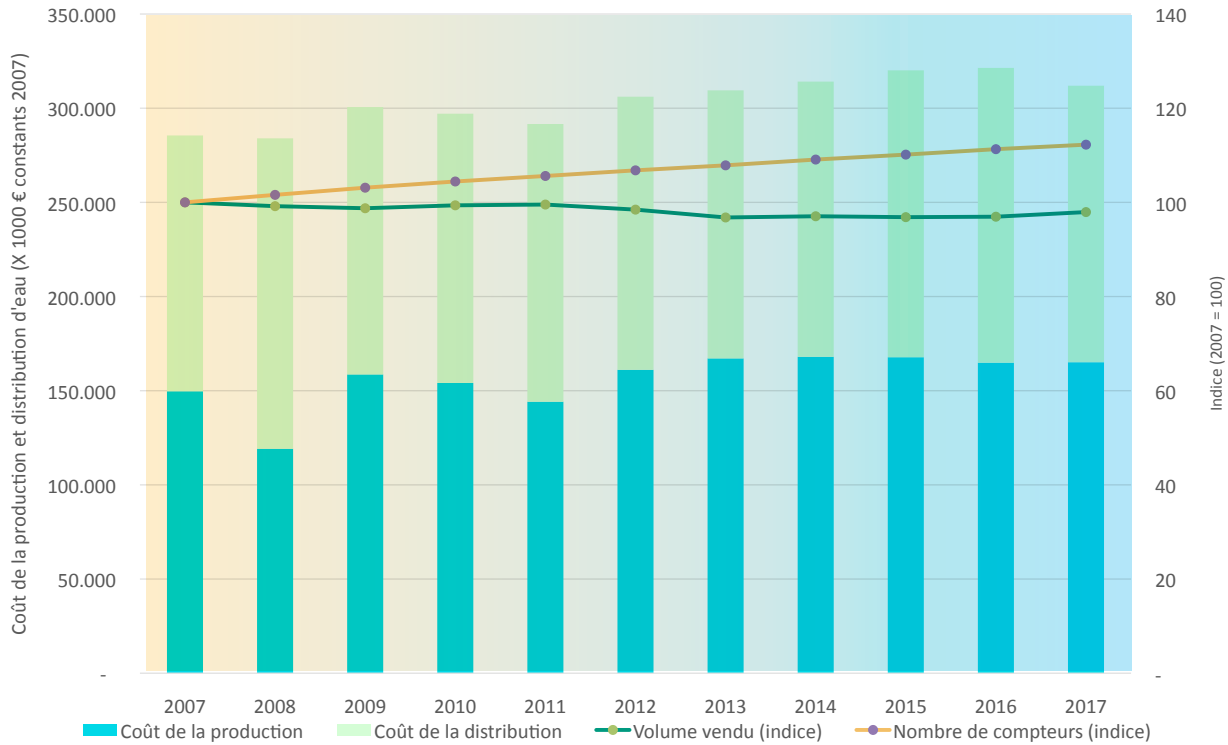
COÛT DE L'EAU POTABLE

La maîtrise des coûts en matière d'eau est un élément essentiel de la gestion quotidienne des opérateurs. Ainsi, en matière de production d'eau, le Plan comptable uniformisé du secteur de l'eau définit une comptabilité unique pour l'ensemble des distributeurs d'eau en Wallonie et s'applique depuis 2005 à tous les distributeurs d'eau permettant de comparer dans le temps l'évolution des coûts subis par les opérateurs.

Depuis 2007, le coût de l'eau potable a augmenté de 31%, en grande partie du fait de l'inflation (+20% sur la période). L'augmentation résiduelle est liée à :

- L'évolution du coût de production liée à l'instauration en 2012, par le Gouvernement wallon, d'une contribution (taxe) sur les prélèvements en eau souterraine de 7,56 c€/m³ produit. Cette contribution est indexée chaque année.
- L'évolution du coût de production liée à la construction de nouvelles unités de traitement de l'eau pour répondre à la fois aux normes européennes de plus en plus strictes quant à la qualité requise pour l'eau du robinet ainsi qu'à la pollution d'origine agricole (nitrates et pesticides).
- L'évolution du coût de la distribution qui est induite par l'augmentation de la population et donc des infrastructures et services nécessaires.

Le volume total vendu, base sur laquelle ces coûts doivent être récupérés, est lui en légère baisse (-2,1%) sur la même période. Le prix de revient du m³ d'eau distribué est donc poussé à la hausse.

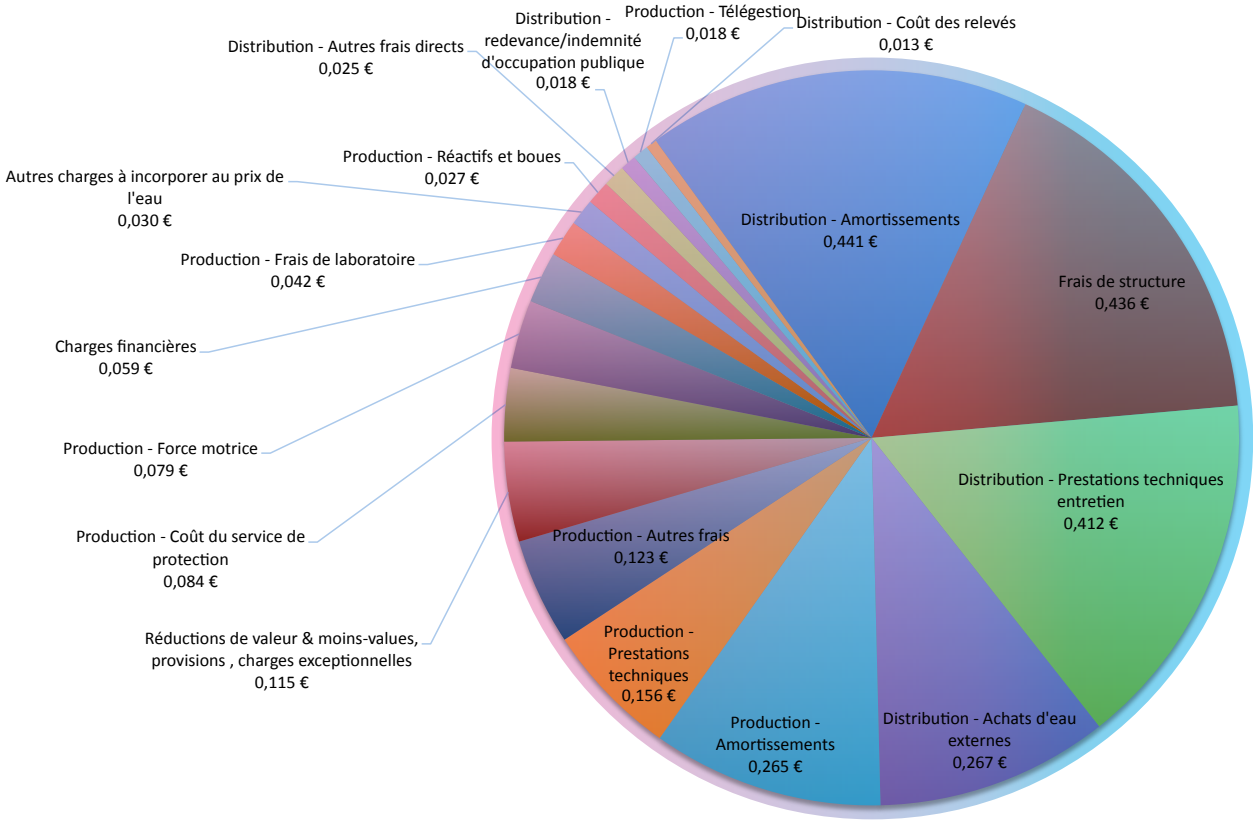


Graphique 9 : Évolution du coût de production et de distribution d'eau potable (sources : plans comptables CILE, SWDE et In BW)

COÛT DE L'EAU POTABLE

Les principaux postes de coût en matière de production-distribution d'eau sont fixes. Il s'agit des amortissements (0,71 €), l'entretien des infrastructures (0,57 €) les frais de structure (0,44 €). Ces trois postes couvrent à eux seuls deux tiers du coût de l'eau potable.

En 2017, les principaux postes qui ont augmenté sont les achats d'eau externes, la contribution de prélèvement destinée à équilibrer le budget wallon, les amortissements en distribution et la facture énergétique. Le coût étant resté stable, les diminutions correspondantes ont été opérées en frais de structure, en charges financières et en prestations techniques.



Graphique 10 : Décomposition du CVD moyen suivant les différents postes analytiques (sources : plans comptables CILE, SWDE et In BW)

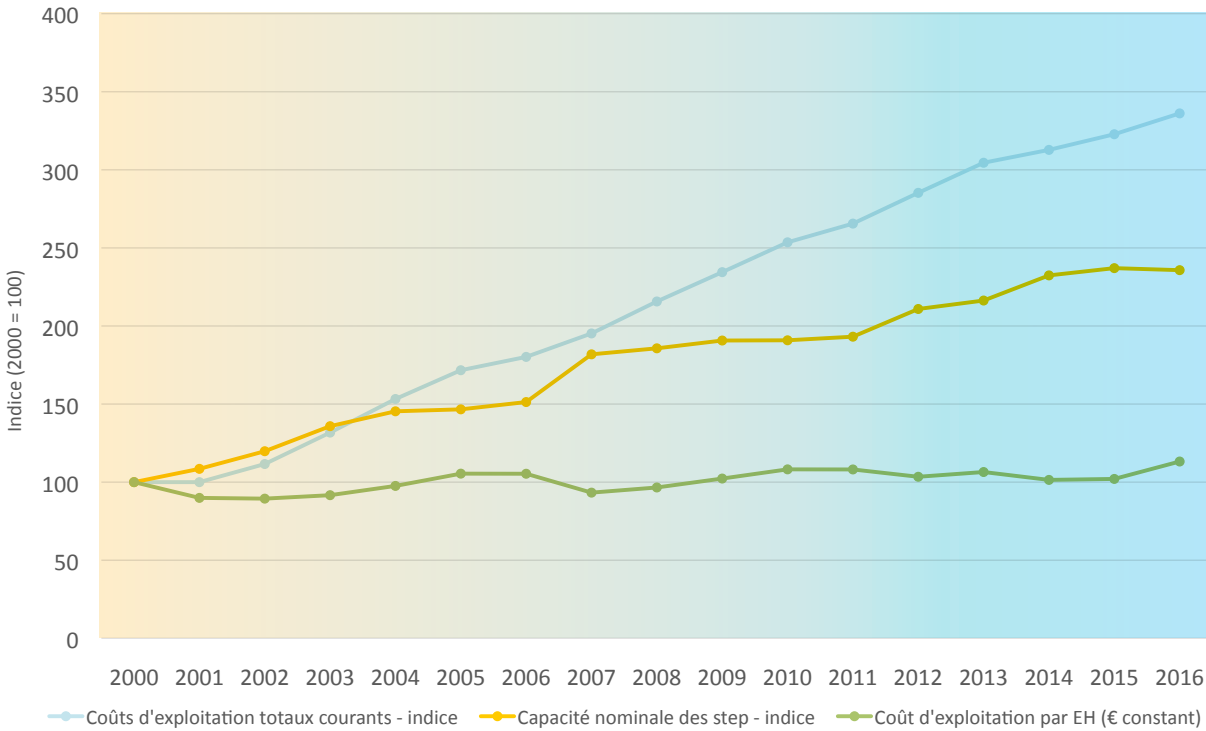
FRAIS D'EXPLOITATION LIÉS À L'ASSAINISSEMENT

La maîtrise des coûts concerne également le secteur de l'assainissement des eaux usées. Ainsi, outre les investissements importants en matière d'assainissement depuis l'an 2000, les frais d'exploitation de ces ouvrages ont bien entendu augmenté en parallèle de l'évolution du parc de stations d'épuration.

Le graphique suivant indique l'évolution comparée des frais d'exploitation et de la capacité nominale de traitement installée sur la période 2000-2016. Il indique que le coût de fonctionnement par équivalent-habitant installé a augmenté au même rythme que l'inflation sur cette période. Le coût total rapporté à l'EH installé s'élevait, en 2016, à 23,0 €.

La maîtrise des coûts de fonctionnement par les différents acteurs de la filière est donc une réalité en matière d'assainissement des eaux usées.

Il faut cependant s'attendre à une relative augmentation de cet indicateur dans les prochaines années du fait de la construction de nombreuses petites unités à l'avenir, augmentation qui pourrait être compensée ou ralentie par le recours à des traitements générant un coût de fonctionnement réduit.



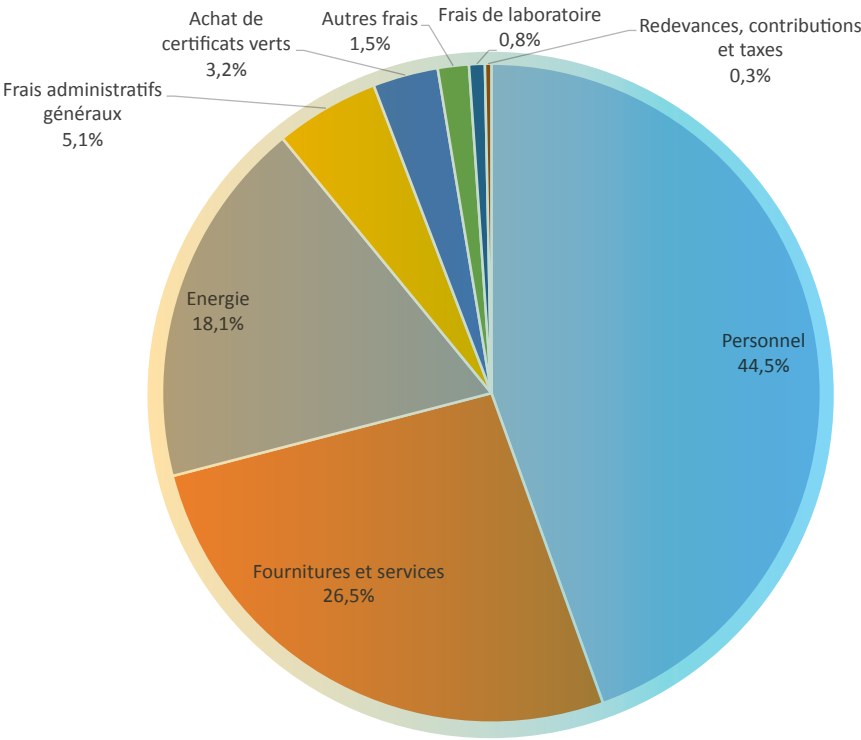
Graphique 11 : Évolution des coûts d'exploitation totaux et unitaires des ouvrages d'assainissement

—

FRAIS D'EXPLOITATION LIÉS À L'ASSAINISSEMENT

—

Tout comme pour l'eau potable, les frais de fonctionnement en matière d'assainissement peuvent être décomposés en différents postes. Environ 45% des coûts de fonctionnement servent à couvrir les frais de personnel inhérents à l'activité. Il faut également souligner le fait que que la facture énergétique représente un poste important, soit 18% du total des frais d'exploitation.



Graphique 12 : Composition des frais d'exploitation de l'assainissement

PRIX DE L'EAU

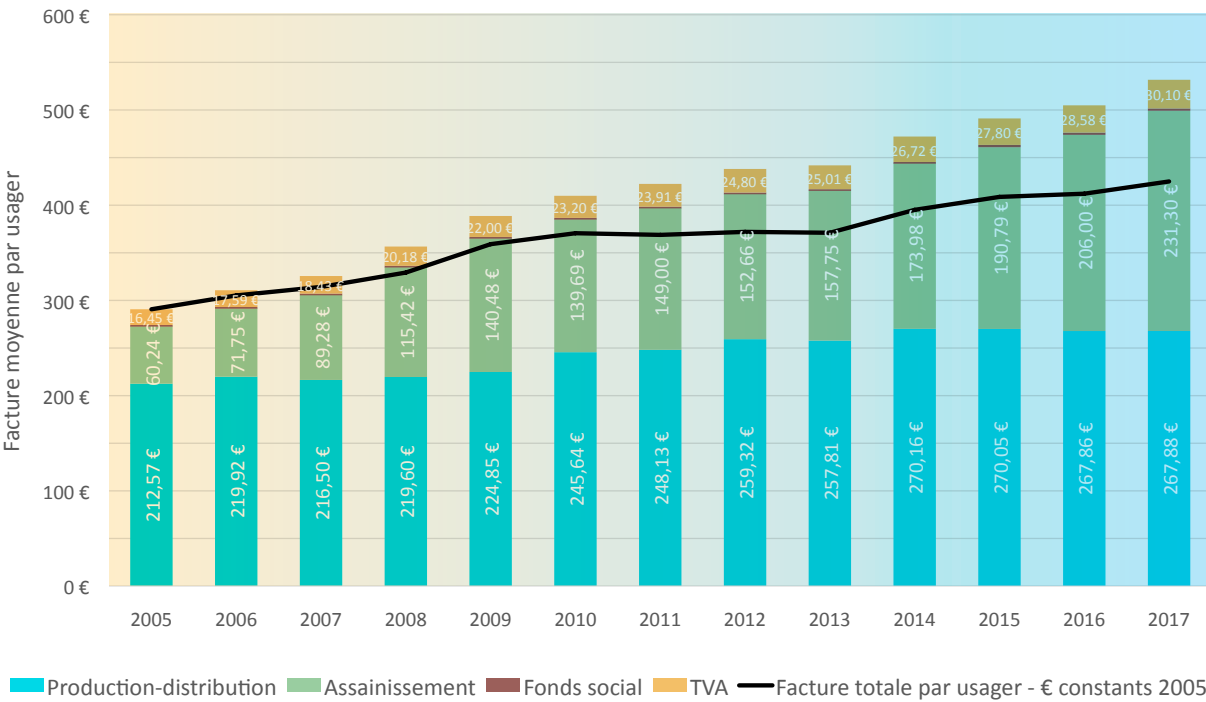
Fin 2017, le prix moyen pour une consommation de 100 m³ s'élevait à 543€. Cela représente une augmentation de 4,9% par rapport à 2016, à comparer à une inflation de 2,1% sur la même période. La consommation d'eau type d'un ménage étant de 70m³, la facture moyenne est dans ce cas de 385€.

Ainsi la partie production-distribution est restée stable et la partie assainissement a elle augmenté de 11,3% en 2017.

Le prix de l'eau a augmenté ces dernières années afin de permettre le financement des investissements tant en matière d'eaux usées que d'eau potable. Le prix du m³ d'eau est poussé à la hausse à la fois par les besoins d'investissements, mais aussi par la baisse des consommations qui est observée, ainsi que par la dispersion des activités sur le territoire.

Si l'évolution du prix unitaire peut paraître importante depuis quelque temps, elle est en fait compensée en partie par la baisse des consommations, ce qui tend à diminuer la facture des usagers. C'est d'autant plus vrai si l'on tient également compte de l'inflation au cours de cette période.

Ainsi, alors que le prix unitaire a augmenté de 6,5% par an en moyenne depuis 2005, la facture moyenne (tenant compte de la baisse de consommation) a augmenté de 3,2% par an au-delà de l'inflation. L'augmentation s'élève sur la période en moyenne à 1,9% par an.



Graphique 13: Évolution d'une facture d'eau moyenne entre 2005 et 2017 (tous usagers).

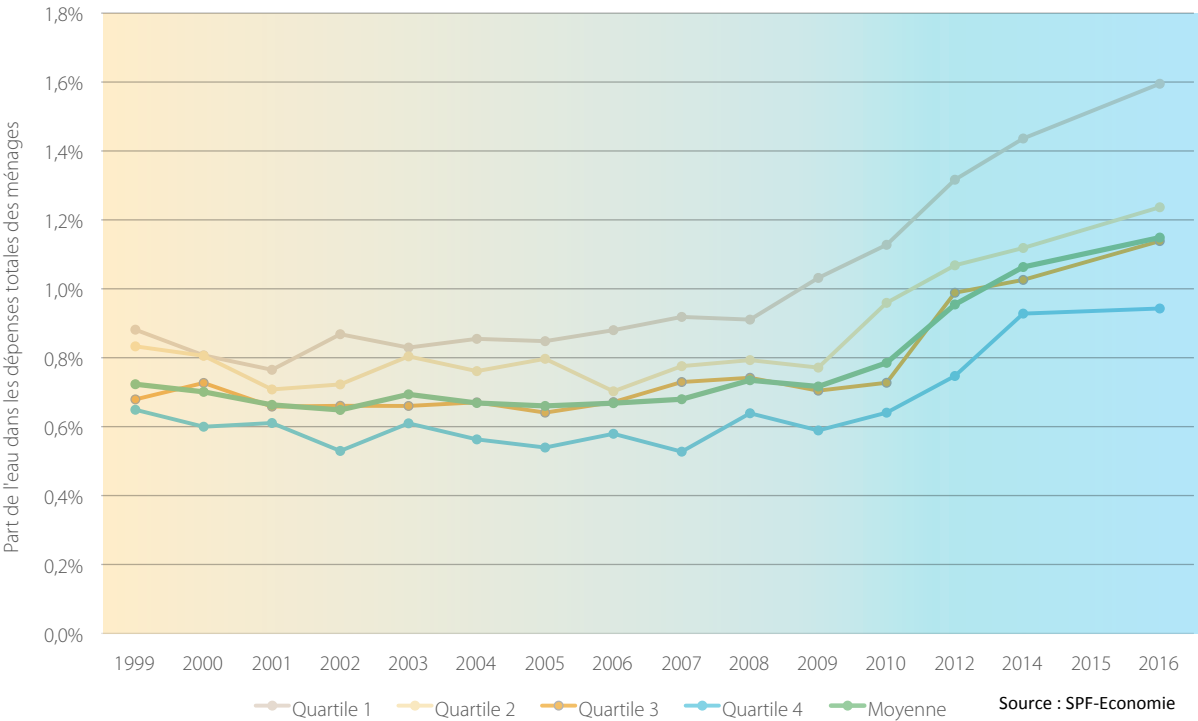
—

ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DE LA FACTURE D'EAU POUR LES MÉNAGES

—

L'accessibilité financière de la facture d'eau est également un aspect important de la gestion du cycle anthropique de l'eau. De par son caractère public, l'eau est un droit qui doit rester économiquement accessible à tous. Les difficultés de paiement engendrées par un prix trop élevé comparativement aux revenus peuvent également avoir pour conséquence des frais de rappel ou de justice, augmentant à leur tour les coûts des opérateurs et donc le prix de l'eau.

L'évolution de l'accessibilité financière de l'eau est la résultante de deux facteurs : l'évolution de la facture d'eau et celle du revenu des ménages. La part de la facture d'eau dans les dépenses des ménages représentait 1,15% en moyenne en 2016. Ce chiffre est plus élevé lorsque le revenu est plus faible. Ainsi pour le 1er quartile des revenus, ce chiffre s'élève à 1,6%. Il faut noter que l'OCDE considère que le seuil au-delà duquel la facture d'eau devient inaccessible se situe à 3% des revenus (pas des dépenses).



Graphique 14 : Évolution de la part de la consommation des ménages consacrée à la facture d'eau

—

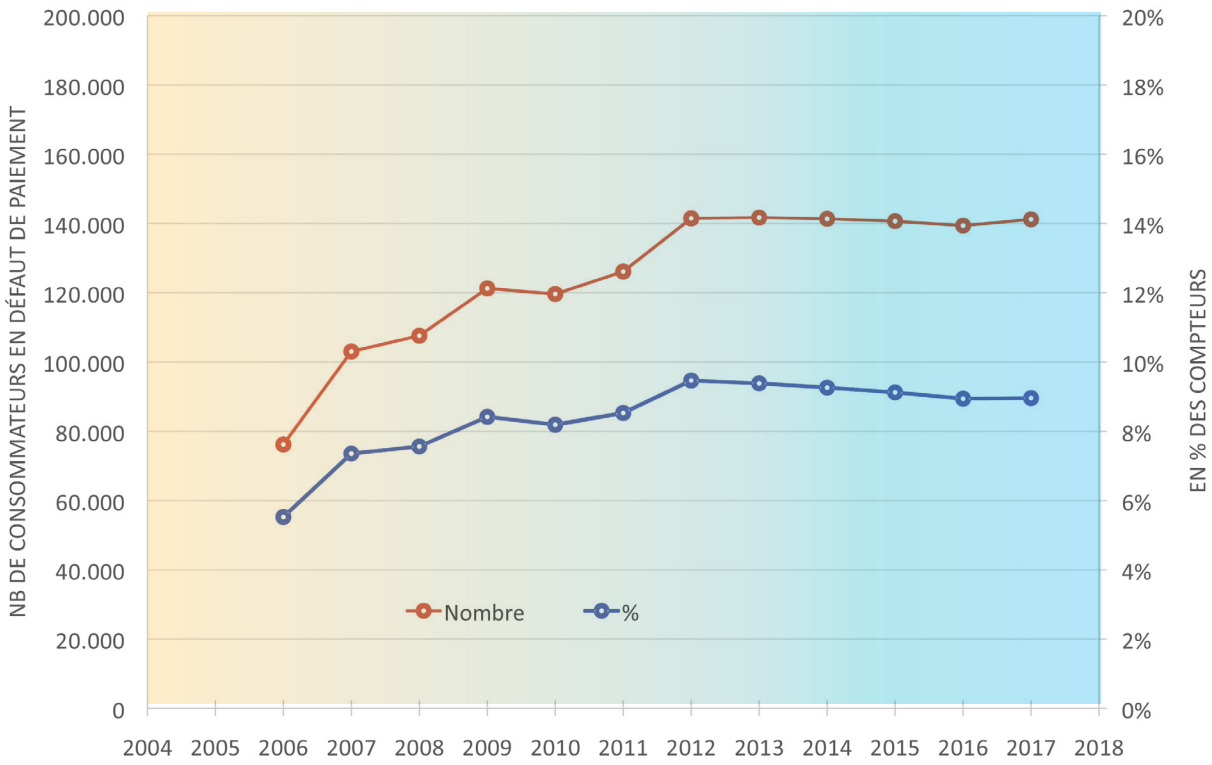
ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DE LA FACTURE D'EAU POUR LES MÉNAGES

—

Par ailleurs, le nombre de consommateurs en défaut de paiement au terme du délai octroyé par la mise en demeure diminue légèrement depuis 2012 et concerne environ 9% des usagers (Graphique 15).

La Wallonie a mis en place un Fonds social de l'eau qui a pour but d'octroyer une aide financière aux ménages en difficulté de paiement. Il ne s'applique pas sur le territoire de la Communauté germanophone. Ce mécanisme se base sur une contribution imputée sur le prix de l'eau. 10.000 ménages ont été aidés par le Fonds social en 2017. Les factures impayées représentent 2,38%³ du chiffre d'affaires du secteur de l'eau, soit environ 16 millions d'euros.

³ Défini comme le rapport entre, d'un côté, la somme des réductions nettes de valeur et des créances irrécouvrables et de l'autre côté, le chiffre d'affaires lié à la vente d'eau.

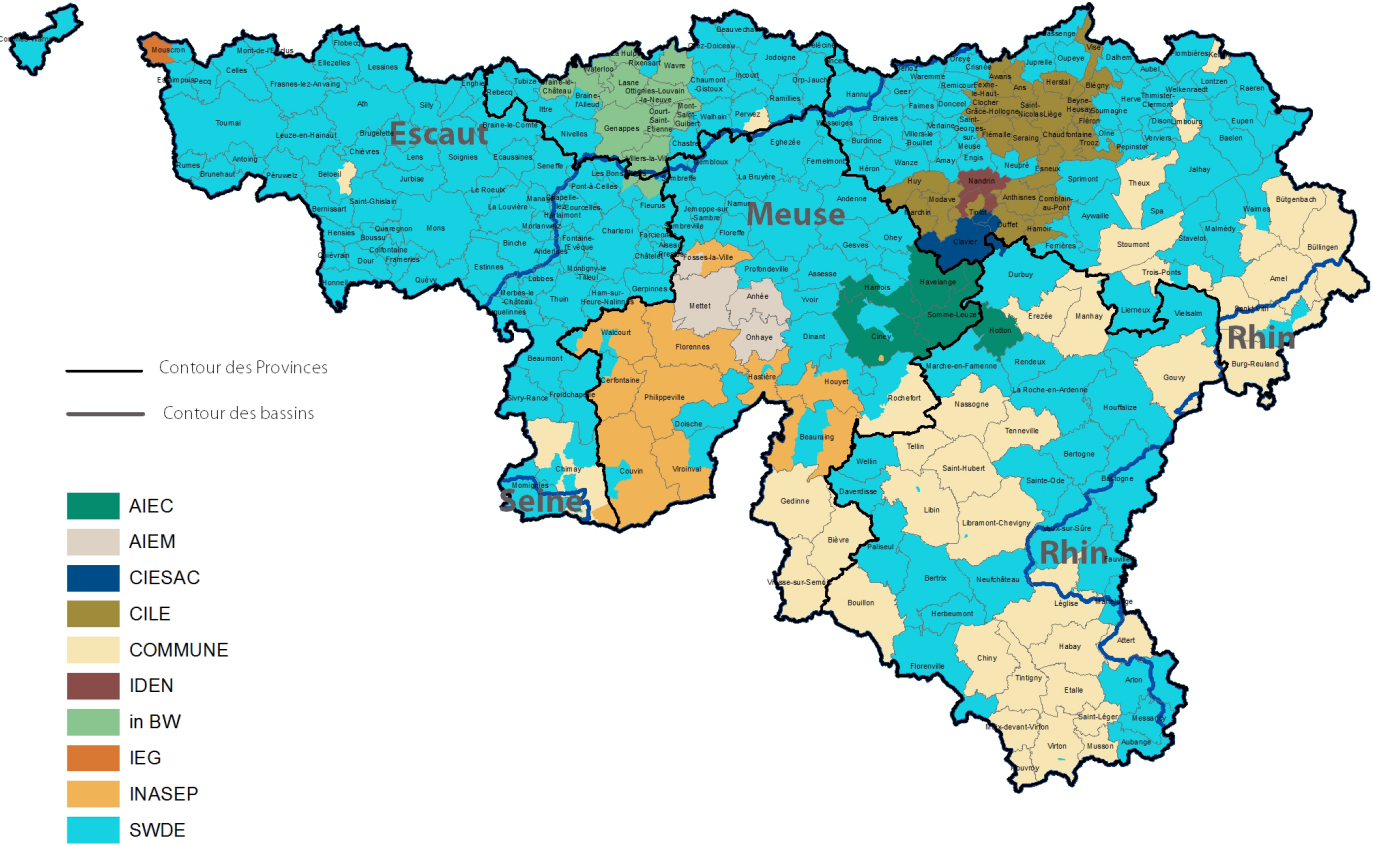


Graphique 15 : Évolution du nombre de consommateurs en défaut de paiement

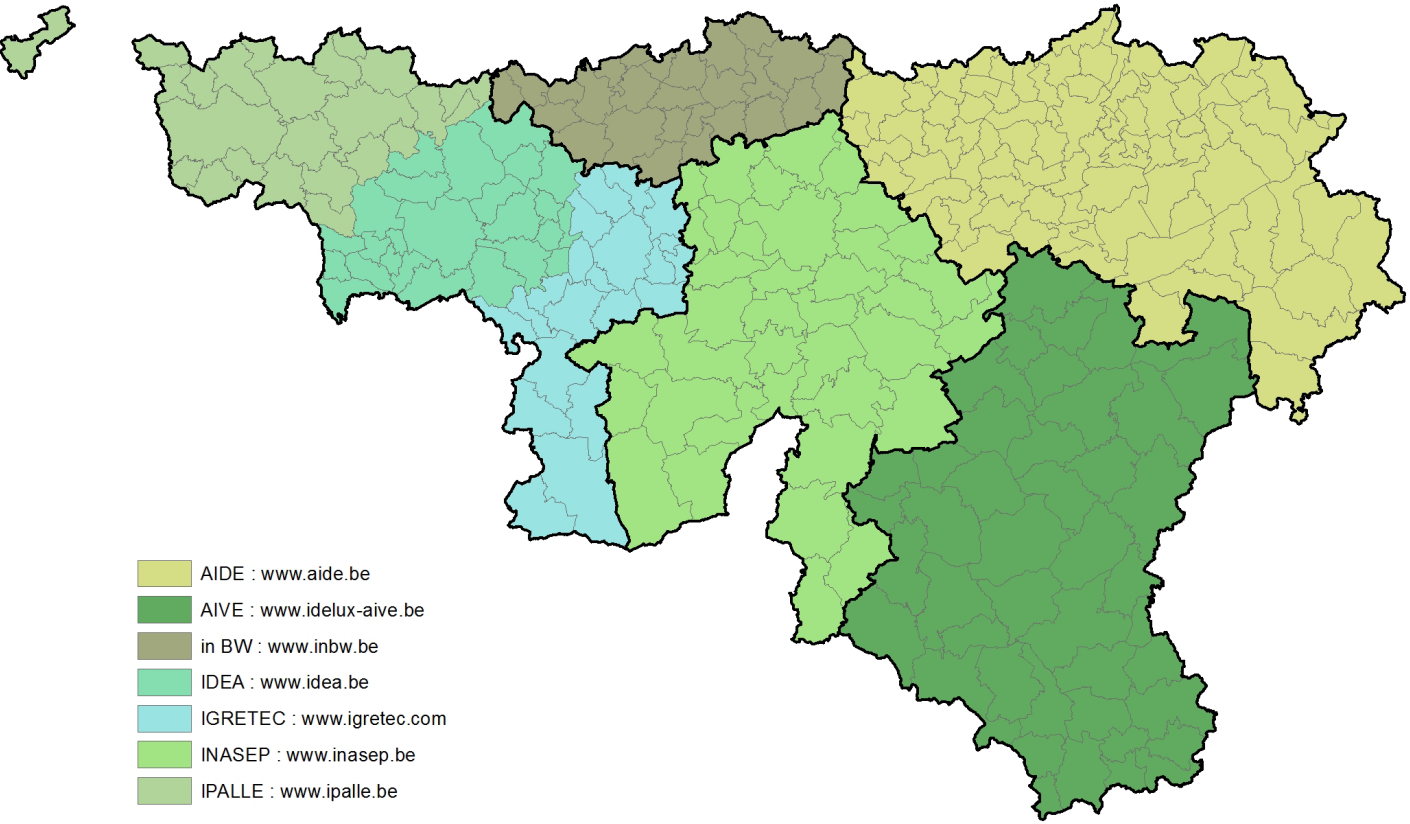


ATLAS

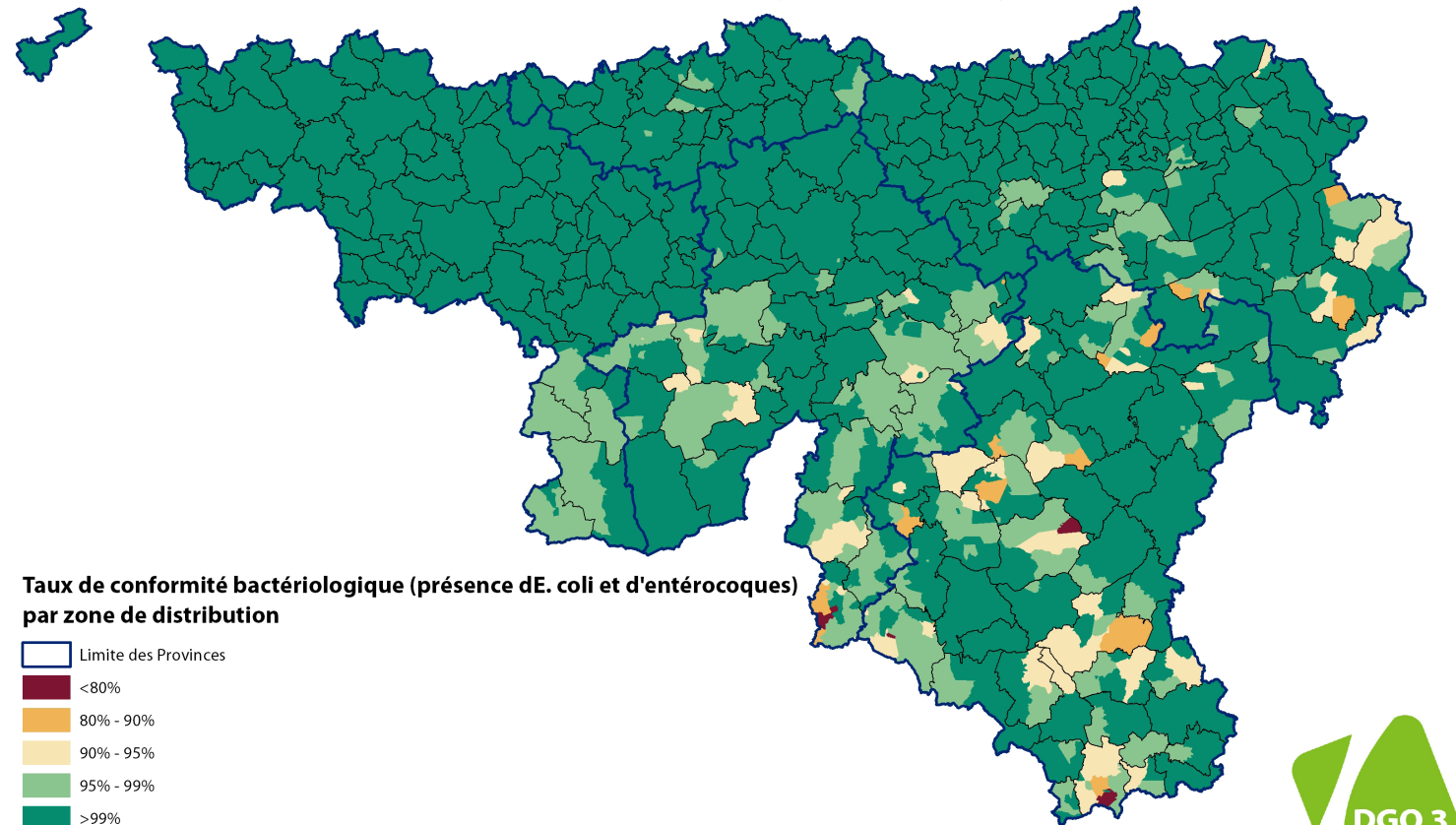
CARTE 1
SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION D'EAU EN WALLONIE



CARTE 2
ORGANISMES D'ASSAINISSEMENT AGRÉÉS EN WALLONIE

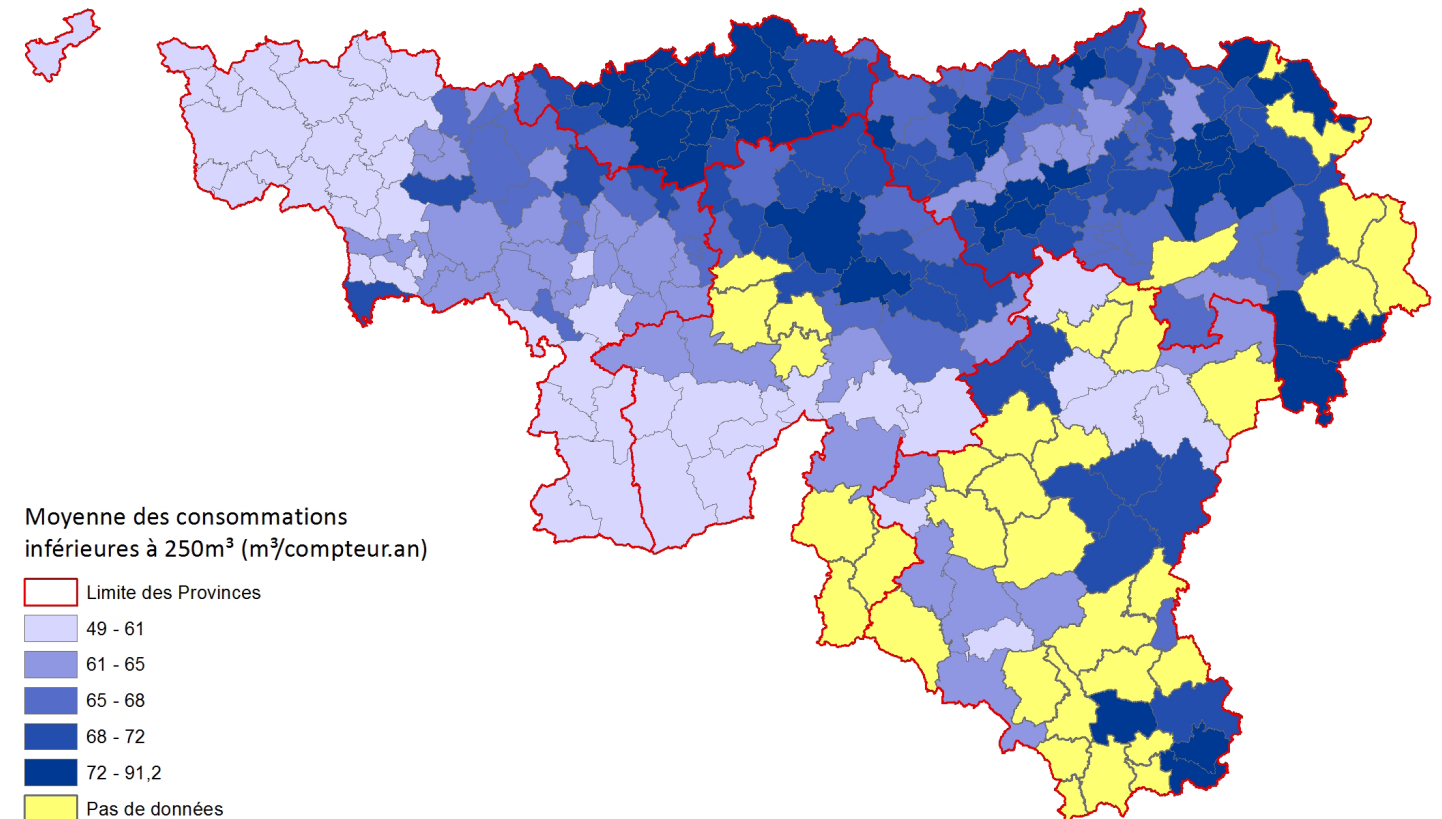


CARTE 3
QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUÉE
EN WALLONIE (2014-2016)



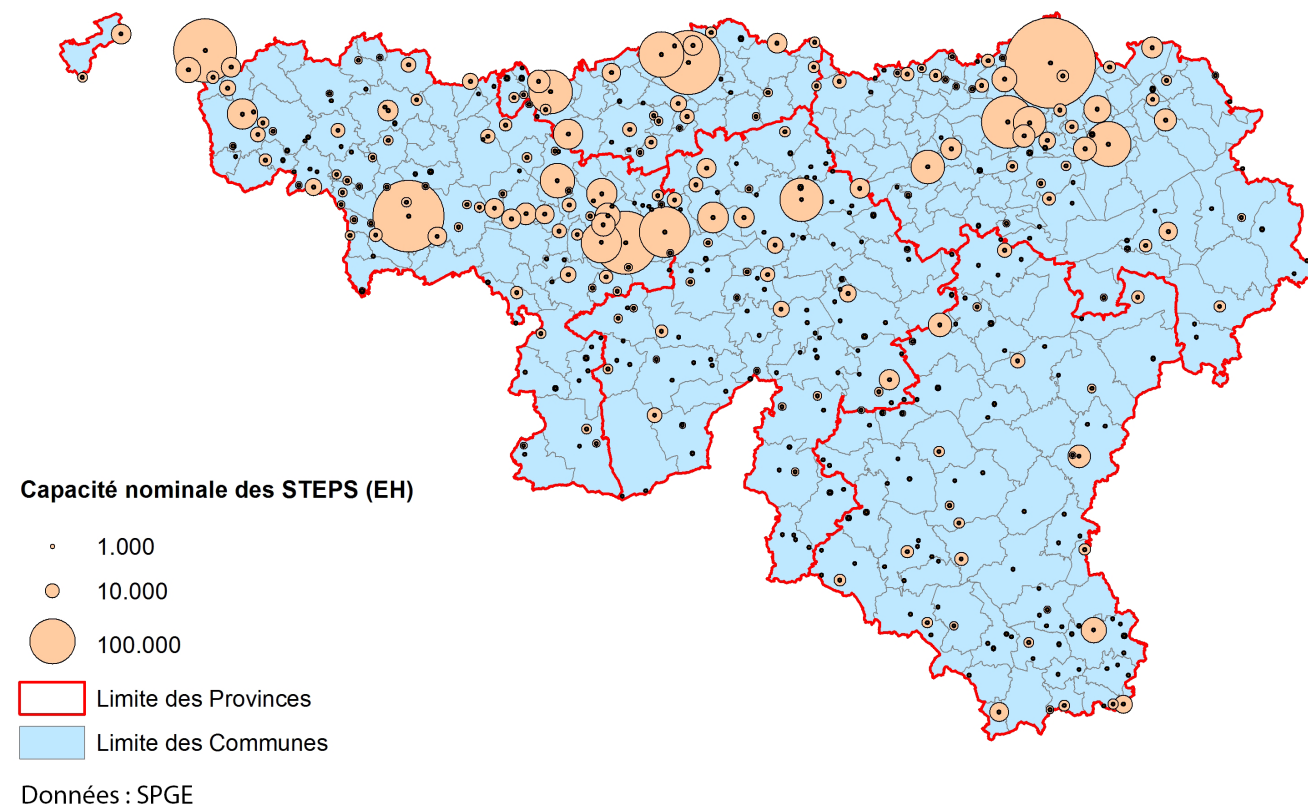
Données extraites de la base de données géographiques de référence de la DGARNE
Directions des eaux souterraines

CARTE 4
CONSOMMATION D'EAU DOMESTIQUE EN WALLONIE – 2017

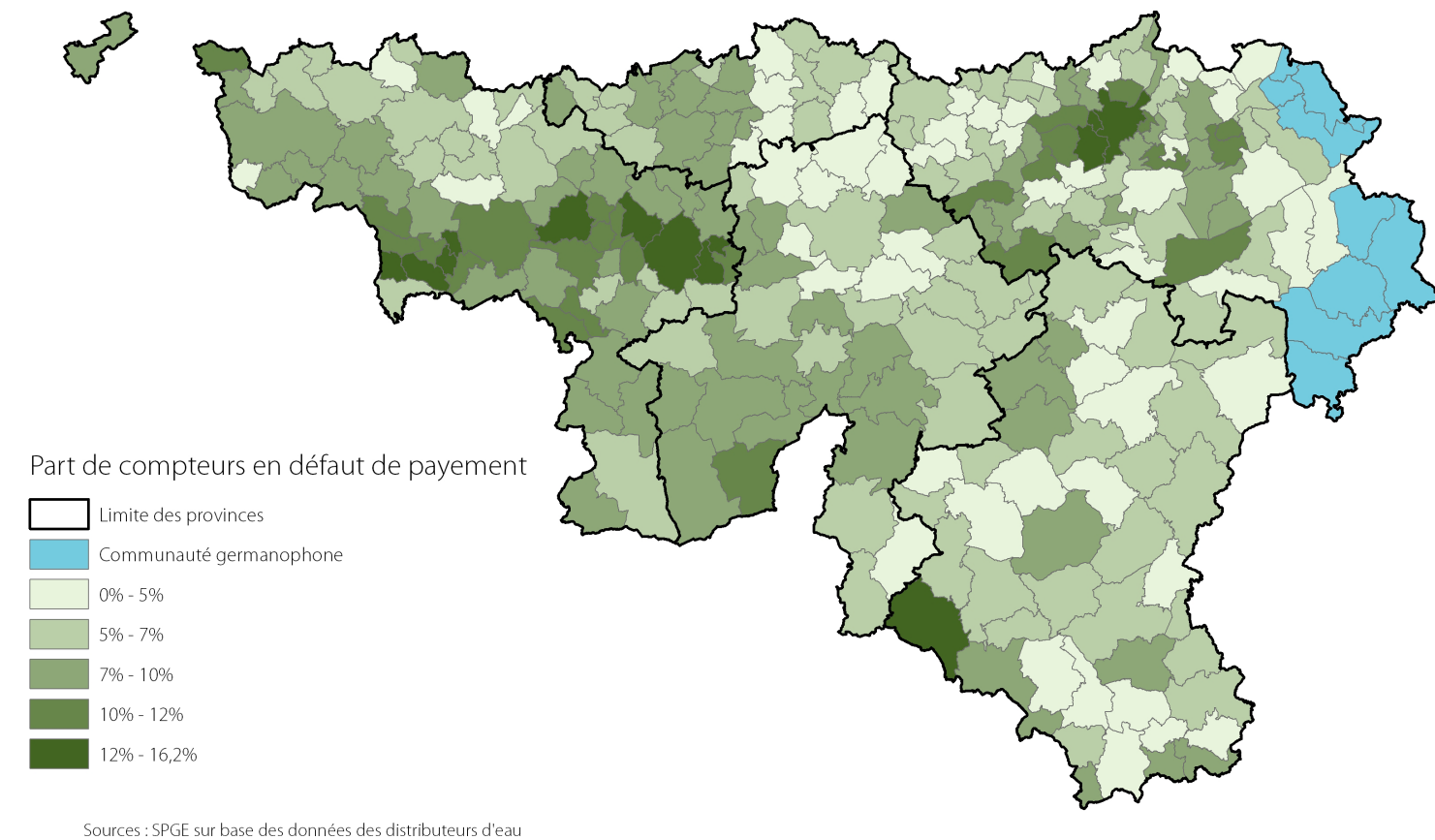


Sources : Associés d'Aquawal
Calculs : SA Aquawal

CARTE 5
LOCALISATION ET CAPACITÉ DES STATIONS D'ÉPURATION
EN 2017



CARTE 6
CONSOMMATEURS EN DÉFAUT DE PAYEMENT
DES FACTURES D'EAU - ANNÉE 2017





— AU SUJET D'AQUAWAL —

UNE FÉDÉRATION DYNAMIQUE, AU SERVICE DE SES ASSOCIÉS

AQUAWAL est l'Union professionnelle des Opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie. Elle regroupe les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable (95% du secteur de la production-distribution) ainsi que l'ensemble des Organismes d'assainissement agréés et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

MISSIONS

- Etudes & analyses (interne/externe) et présentations liées au secteur.
- Plateforme d'échange et de concertation (Commissions et GT).
- Représentation du secteur au niveau régional et européen (APE, EurEau, Pôle Environnement, etc.).
- Communication et sensibilisation.
- Missions ponctuelles d'appui aux associés.

FONCTIONNEMENT

Un Conseil d'Administration et un Bureau

SEPT COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE NOMBREUX GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES PERMANENTS OU TEMPORAIRES :

- Qualité de l'eau
- Protection de la Ressource
- Distribution
- Assainissement
- Relations clientèle
- Finances
- Communication et Relations Publiques

—
SECTEUR
DE LA PRODUCTION-DISTRIBUTION D'EAU
—

au 01/01/2018

	A I E C Association Intercommunale des Eaux du Condroz www.eauxducondroz.be		I D E N Intercommunale de Distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs www.iden-eau.be
	A I E M Association Intercommunale des Eaux de la Molignée www.aiem.be		in B W Intercommunale in BW www.inbw.be
	C I E S A C Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier		I N A S E P Intercommunale Namuroise de Services Publics www.inasep.be
	C I L E Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux www.cile.be		Régie des Eaux de Chimay www.ville-de-chimay.be
	I D E A Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut www.idea.be		Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke St-Vith) www.st.vith.be

	Service Communal des Eaux de Burg-Reuland www.burg-reuland.be		Service Communal des Eaux de Theux www.theux.be
	Service Communal des Eaux de La Calamine www.kelmis.be/fr		Service Communal des Eaux de Trois-Ponts www.troisponts.be
	Service Communal des Eaux de Libramont-Chevigny www.libramontchevigny.be		Service Communal des Eaux de Waimes www.waimes.be
	Service Communal des Eaux de Limbourg www.ville-limbourg.be		S W D E La société wallonne des eaux www.swde.be
	Service Communal des Eaux de Tellin www.tellin.be		VIVAQUA www.vivaqua.be
	Service Communal des Eaux de Rochefort www.rochefort.be		

—

SECTEUR
DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES

—



AIDE
Association Intercommunale
pour le Démergement et l'Épuration
des Communes de la Province de Liège
www.aide.be



AIVE
Association Intercommunale
pour la Protection et la Valorisation
de l'Environnement
www.aive.be



in BW
Intercommunale in BW
www.inbw.be



IDEA
Intercommunale de Développement
Economique
et d'Aménagement du Cœur du Hainaut
www.idea.be



IGRETEC
Intercommunale pour la Gestion et
la Réalisation d'Etudes Techniques
et Economiques
www.igretec.com



INASEP
Intercommunale Namuroise de Services
Publics
www.inasep.be



IPALLE
Intercommunale de gestion
de l'environnement de Wallonie picarde
et du Sud-Hainaut
www.ipalle.be

—

ORGANISME DE COORDINATION
ET DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT
ET DE LA PROTECTION DES CAPTAGES

—



SPGE
Société Publique de Gestion de l'Eau
www.spge.be

Editeur responsable

Eric SMIT
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Graphisme

Créacom ^{sprl} - Jean-Claude MASSART
Tél. : +32 (0)4 227 90 06

Impression

Snel s.a.

**S.A. AQUAWAL**

Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81 25 42 30
Fax : +32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Imprimé sur du papier respectueux de l'environnement.

